

## Télégramme d'Armand de Blanquet du Chayla à Christian Pineau (Le Caire, 27 juillet 1956)

**Légende:** Le 27 juillet 1956, au lendemain de l'annonce du président égyptien Gamal Abdel Nasser de nationaliser la compagnie du canal de Suez, l'ambassadeur de France au Caire, Armand de Blanquet du Chayla, adresse un télégramme au ministre français des Affaires étrangères, Christian Pineau. L'ambassadeur plaide pour une réaction immédiate et très énergique de l'étranger et conseille de donner un coup d'arrêt très net au colonel Nasser.

**Source:** M. Du Chayla, ambassadeur de France au Caire, à M. Pineau, ministre des Affaires étrangères: Le Caire, 27 juillet 1956, T. nos 656 à 658 à 5414. Priorité absolue. Réserve. Dans: Ministère des Affaires étrangères. Commission de publication des documents diplomatiques français. Documents diplomatiques français: 1956, Tome II, 1er juillet-23 octobre. Paris: Imprimerie nationale, 1989. Numéro du document 82. p. 164.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_d\\_armand\\_de\\_blanquet\\_du\\_chayla\\_a\\_christian\\_pineau\\_le\\_caire\\_27\\_juillet\\_1956-fr-de081216-f299-4e6c-a001-3b2b8b0e56bb.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_d_armand_de_blanquet_du_chayla_a_christian_pineau_le_caire_27_juillet_1956-fr-de081216-f299-4e6c-a001-3b2b8b0e56bb.html)

**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016



M. DU CHAYLA, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,  
à M. PINEAU, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n<sup>os</sup> 656 à 658. *Le Caire, 27 juillet 1956, 1 h. 6, 1 h. 53.*  
Priorité absolue. Réservé.

(Reçu : 4 h. 33, 4 h. 39.)

Dans le discours qu'il a prononcé ce soir à Alexandrie, à l'occasion de l'anniversaire de la déposition du roi Farouk, le colonel Nasser a annoncé la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Telle est la « réponse » du président de la République égyptienne à M. Dulles, pour employer les termes de la presse d'aujourd'hui qui laissait prévoir des événements importants. Effectivement, dans la journée, certaines rumeurs avaient couru donnant comme possible la nationalisation, mais on ne pouvait penser que le colonel Nasser en arriverait à cette extrémité et prendrait froidement l'argent de la Compagnie pour financer la construction du haut-barrage.

Au Caire, le siège de la Compagnie est occupé par la police et l'Agent supérieur est gardé à vue.

La loi dont le colonel Nasser a donné lecture dispose : « que la Compagnie internationale du canal de Suez est une société anonyme égyptienne. L'État égyptien prend à sa charge son actif et son passif et entre en possession de tous les organismes de son administration. L'État indemniserà tous les porteurs de titres de la Compagnie, sur la base des prix cotés à la bourse de Paris à la date d'entrée en vigueur de cette loi et ceci après le transfert de tous les biens de la Compagnie à l'Égypte ».

*Urgent* : À mon avis, il convient de donner un coup d'arrêt très net au colonel Nasser : la parade la plus efficace serait évidemment d'obtenir un boycottage rigoureux du canal de Suez de la part des principales puissances qui l'utilisent.

Mais je ne sais si la chose est réalisable.

En tout cas, faute de réaction immédiate et très énergique de l'étranger, le dictateur égyptien se croira désormais tout permis. Il tente une épreuve de force que nous ne devons pas lui laisser gagner.